

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans l'Espace Augustine Coutin, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

**PRESENTS (18) :**

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, SORCE Rose-Marie, PASTOR Gérard, COURTOIS Catherine, EMONET Elisabeth, LETEROUIN Corinne, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, GONDA Frédéric, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, SICARD Rudy.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (6) :**

François CABY a donné pouvoir à Kamila MORISET  
Carole GARDET a donné pouvoir à Françoise JOSSERAND  
Aude SCOTTON a donné pouvoir à Elisabeth EMONET  
Isabelle WHARMBY a donné pouvoir à Hervé BANCOD  
Chantal CHARVIN a donné pouvoir à Catherine COURTOIS  
Brice VANDEPITTE a donné pouvoir à Michel BEAL

**Délibération rendue  
exécutoire**

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : 16.02.2026  
Et publication le : 17.02.2026  
Le Maire,

**ABSENTS EXCUSES (5) :** Flavien LEGER, Laurent CHAUMARD, Michaël DEHOORNE, Grégory de LA CHAPELLE, Vincent GASCA

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2026  
Date d'affichage : 02/02/2026

Véronique Canet a été élue secrétaire de séance.

### Subventions aux associations – Attribution pour l'année 2026

**Vu** l'avis favorable des commissions municipales ;

**Vu** l'examen des demandes de subventions des associations à vocation intercommunale par la conférence de l'Entente Intercommunale ;

**Considérant** que les membres du Conseil Municipal qui sont également membres du bureau de certaines associations ne prennent pas part au vote ;

**Le Conseil Municipal est invité à s'exprimer sur les propositions des commissions et de la conférence de l'Entente et à voter les subventions proposées dans le tableau ci-après :**

### AU TITRE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Nom de l'association	Allouée en 2025	Proposition 2026*	Commentaires
ADMR	6 000 €	<b>6 000 €</b>	
	9 000 €	<b>9 000 €</b>	
Archers du lac	/	/	Pas de demande
AS Collège	3 000 €	<b>3 000 €</b>	Matériel de sport - Transport - Intervenants extérieurs
AS Lac Bleu	18 000 €	<b>17 000 €</b>	Moyens matériels et humains - Labels - Organisation de stages - séances hebdo.avec la Maisonnée du Lac
	600 €	<b>2 000 €</b>	Subvention exceptionnelle pour acquisition de buts et frigos
Aviron Sevrier ( santé)	1 000 €	<b>1 000 €</b>	demande pour renouvellement de matériel
CPML	120 000 €	<b>130 000 €</b>	
Foyer du collège Jean Monnet	2 000 €	<b>1 000 €</b>	
Les Chamois du lac bleu	1 800 €	<b>2 000 €</b>	
	1 700 €	/	Corrida du Laudon
Les Dahuts du lac	2 000 €	<b>1 250 €</b>	
Les amis de l'AlpsMan - LVO	1 500 €	<b>1 500 €</b>	AlpsMan
Sevrier BD	1 500 €	<b>1 500 €</b>	Frais pour la rencontre d'un auteur et des élèves du collège
Union Club Basket	/	<b>3 500 €</b>	exceptionnelle-installation de nouveaux paniers+ 2 paniers mobiles
		<b>3 000 €</b>	subvention investissement sur factures
<b>TOTAL</b>	<b>168 100 €</b>	<b>181 750 €</b>	

AU TITRE DE LA COMMUNE			
Nom de l'association	Allouée en 2025	Proposition 2026	Commentaires
Amicale des Pompiers	300 €	<b>300 €</b>	
Anciens AFN	350 €	<b>400 €</b>	
Arthémis	1 400 €	<b>1 000 €</b>	
	/	/	
Aviron de Sevrier	1 000 €	<b>1 500 €</b>	
Batterie Fanfare	2 000 €	<b>2 000 €</b>	
	4 000 €	<b>4 500 €</b>	Participation CPML
	2 000 €	<b>1 500 €</b>	Subv. Exceptionnelle Musik Amigos
Chorale des Rives du Lac	500 €	/	
Ciné Laudon	876 €	<b>876 €</b>	
	570 €	<b>570 €</b>	Subvention exceptionnelle : Participation au carnaval (270€) et à la journée du patrimoine (300€)
Comité des fêtes	3 500 €	/	Dissolution de l'association
Espace d'Animation du Laudon	180 000 €	<b>180 000 €</b>	La subvention sera versée en fonction des besoins de trésorerie
Internautique	2 500 €	<b>2 500 €</b>	
La joie de vivre	300 €	<b>300 €</b>	
Laudon Badminton Club	2 000 €	<b>1 500 €</b>	
Les Amis de l'AlpsMan - LVO	10 000 €	<b>10 000 €</b>	
Les amis de la Provenche	300 €	<b>300 €</b>	
Les P'tiots de St Jo	2 018 €	<b>3 800 €</b>	
les vieux Safrans	/	<b>500 €</b>	
Les randonnées savoyardes	100 €	<b>100 €</b>	Subvention exceptionnelle* : Participation frais de formation
Lieutenant de Louveterie	200 €	<b>200 €</b>	
Musée de Pays / Pays du Laudon	1 200 €	<b>1 300 €</b>	
Outdoor Sport Organisation	1 200 €	<b>1 200 €</b>	Trail du Laudon
Union des Forestiers privés 74	3 000 €	/	
Tennis Club	6 750 €	<b>7 000 €</b>	
USEP Saint-Jorioz	450 €	<b>1 000 €</b>	
Skicool	500 €	<b>500 €</b>	
	/	<b>500 €</b>	exceptionnelle pour formation-sur facture
Sou des Ecoles	1 500 €	<b>1 500 €</b>	
	500 €	<b>500 €</b>	Subv. Exceptionnelle -Achat de matériel
FCPE	/	<b>1 000 €</b>	Pour information délibération du 24 octobre 2025
Vibre et raisonne (amicale du CPML)	2 000 €	<b>6 000 €</b>	pour information voté par délibération du 24 octobre 2025
<b>Sous-total "Commune"</b>	<b>231 014 €</b>	<b>232 346 €</b>	
<b>Sous-Total "Entente"</b>	<b>168 100 €</b>	<b>181 750 €</b>	
<b>Total général</b>	<b>399 114 €</b>	<b>414 096 €</b>	

### LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme, le 9 février 2026

Le secrétaire de séance,  
Véronique CANET

Le Maire,  
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.